



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 21 mars 2023

Evolution de la sécheresse

Le déficit pluviométrique depuis cet automne, couplé à des températures douces, ont conduit à une situation inédite cette année avec le passage en vigilance des bassins versants de la Cance et du Doux très précocement.

Les pluies de ces derniers jours permettent de sortir de cette situation.

Le préfet de l'Ardèche a donc, par arrêté n° 07-2023-03-21-00005 du 21 mars 2023, abrogé l'arrêté préfectoral du 06 mars 2023 qui imposait des mesures de restriction des usages de l'eau pour les secteurs de la Cance et du Doux.

La précocité de la sécheresse cette année conduit à maintenir l'ensemble du département en vigilance et doit inciter tous les usagers à réduire autant que possible leurs consommations.

Les principaux usages du moment concernent surtout l'eau potable. Chacun de nous doit donc être attentif à ses consommations et adopter une attitude économique en eau.

De plus amples informations sur le dispositif de gestion de la sécheresse dans le département peuvent être obtenues par consultation de l'arrêté préfectoral en mairie ou sur le site Internet de la préfecture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr>, à la rubrique « Espace presse/communiqués de presse ».

Vous pourrez y trouver un lien vers un outil informatique qui permet à l'utilisateur de prendre rapidement connaissance des dispositions de l'arrêté spécifiquement applicables à sa situation, à l'échelle de sa commune.

Pour toutes informations vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement / Pôle Eau par courriel : ddt-se@ardeche.gouv.fr (04 75 66 70 20).

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX